

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPALDEPARTEMENT DE LA
SAVOIEL'an deux mil vingt et un,
Le onze janvier,

Nombre de conseillers : 15
 En exercice : 13
 Présents : 12
 Votants : 13
 Pouvoirs : /

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Pour 13
 Contre /
 Abstention /

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.

Date de convocation :
 05/01/2021
 Date d'affichage :
 20/01/2021

Absents-Excusés :

Messieurs Bernard PRAIZELIN (Pouvoir à G. VILLIBORD)

M. Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2021/01/008: Approbation de la convention relative à la vente d'assurances Carré Neige par le personnel du site nordique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Comité de Ski de Savoie souhaite que le personnel du site nordique propose à ses clients une assurance Carré Neige lors de l'achat de leur titre de transport et précise que le personnel n'intervient qu'en simple prescripteur du Carré Neige et ne saurait en aucun cas se voir reconnaître la qualité d'assureur.

Le prix du Carré Neige Nordique est fixé à 1,40 € par jour et à 7 € pour 5 à 14 jours.
 En contrepartie de ces ventes, le site nordique recevra 0,15 € par journée Carré Neige vendue et 1,25 € par Carré Neige vendu.

Il convient pour cela de renouveler la convention avec le Comité de Ski de Savoie pour une durée de 1 an.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal et lui demande de l'autoriser à signer la convention relative à la vente d'assurances Carré Neige par le personnel du site nordique.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **VALIDE** la convention avec le Comité de Ski de Savoie pour la saison d'hiver 2020-2021,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :

Le Maire,
 Guillaume VILLIBORD

